

Jardinier polyvalent H/F

Adjoint technique territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2025-VERSAILLES-63

Localisation du poste : Versailles

Direction concernée

ESPACES VERTS DIRECTION

Domaine d'activité

Espaces verts

Service concerné

ESPACES VERTS DIRECTION

Catégorie du poste

C

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

- Entretien des espaces verts en gestion écologique (tonte des gazons, désherbage manuel, arrosage)
- Confection de massifs (arbustifs et fleuris)
- Désherbage des massifs de plantations
- Taille des arbustes
- Entretien courant du matériel
- Surveillance de la flore
- Surveillance des aires de jeux, rédaction des fiches de jeux et remise tous les 15 jours à son agent de maîtrise
- Respect des règles de sécurité du travail (au volant et dans son activité quotidienne) et le port d'EPI
- Manutention ponctuelle de charges lourdes (végétaux en pots)

Missions ponctuelles :

- Remplacement d'agent d'entretien de son secteur ou d'autres secteurs pendant les congés ou en cas d'évènements particuliers
- Participer au tour d'ouverture et fermeture des parcs et jardins le week-end et les jours fériés

Votre profil

Formation

Formation:

Issu-e d'une formation de type BEP - CAP - BAC horticole

Permis B obligatoire

CACES souhaités type petits engins

Bonne condition physique

port de charges

Expérience antérieure souhaitée :

Idéalement minimum 1 an d'expérience sur un poste de jardinier

Savoir faire :

Maîtrise de la reconnaissance des végétaux

Savoir être :

Sensibilité à la gestion écologique des Espaces verts

Esprit d'équipe, rigueur

Sens du service public

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Poste à temps complet 36h/semaine sur 4 ½ jours (du lundi au vendredi midi, avec 5 vendredis après-midi travaillés)

Nombre de jours de congés : 23 jours de congés, 6 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance

Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%

Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)